



La Trompette de Saint Vincent

TIMETE DEUM !

Bulletin du Prieuré Saint-Vincent Ferrier — N° 40 — mars-avril 2024 — prix de revient : 0,75€

FSSPX

Une alliance abominable

Dès le péché originel, Abel fut inspiré par Dieu, de lui offrir un sacrifice sanglant en signe de soumission et en réparation des péchés. Ensuite, dans ses prescriptions, à son serviteur Moïse en particulier, Dieu ordonna que ces sacrifices soient régulièrement accomplis. Ceux-ci préfiguraient le Sacrifice sanglant de Notre Seigneur sur la Croix. En même temps, le sang versé attestait l'alliance que Dieu voulait instituer avec les hommes. L'Ancien testament était l'image du Nouveau. Aussi, quand Notre Seigneur versa son Sang pour nous, il inaugura une Alliance nouvelle entre Dieu et les hommes. C'est bien le Sang versé par le Christ, et Lui seul, qui fonde et constitue cette nouvelle Alliance qui ne doit plus finir et qui ne sera remplacée par aucune autre.

Or le démon est le singe de Dieu. De tout temps, il a voulu des sacrifices et des sacrifices humains pour moquer de façon effroyable son Créateur. Il voudrait se croire Dieu, capable de gouverner, lui par la tyrannie, les hommes qui se mettraient sous sa coupe. Et de fait, les sacrifices humains mettaient réellement les hommes encore plus sous la dépendance du démon, Dieu punissant ainsi ces abominations.

De façon plus « civilisée », mais non moins cruelle, toutes les révolutions sont nées dans le sang de multiples victimes, toujours plus nombreuses, selon le perfectionnement des armes

créées par les hommes. Cependant dans ces révolutions destructrices de l'ordre et des autorités légitimes, qui étaient comme des révoltes plus ou moins explicites contre la loi de Dieu, le sang versé n'était pas à la base du mouvement révolutionnaire. Il en était plutôt une conséquence indispensable, afin que ce mouvement réussisse.



Offrande à Moloch, faux dieu des Cananéens connu pour les sacrifices d'enfants qu'on lui offrait (Charles Foster, 1897)

L'avortement – ce crime abominable – vient d'être inscrit dans la constitution de notre pays. Il est loin le temps où l'autorité civile exigeait la déclaration des grossesses hors mariage devant un juge. Une fois cela fait, après que la date prévue pour l'accouchement avait été précisé, il était ordonné à la mère de faire attester la naissance. Le juge lui enjoignait également par écrit, de ne pas tarder à faire baptiser son enfant. Henri II, en 1156, institua cette loi et Louis XIV, en 1708, la confirma solen-

nnellement devant l'augmentation des cas d'avortements dans son royaume.

Ces temps sont bien révolus. La constitution française était déjà une déclaration d'indifférentisme religieux et de volonté d'indépendance radicale de l'homme envers son Créateur et Seigneur. Il semble que cela ne suffise pas à certains. Ou plus exactement, le tentateur, qui veut être adoré des hommes, attend de ceux-ci qu'ils aillent plus loin dans l'allégeance tyrannique qu'il réclame. Comment pense-t-il y arriver ? en faisant lui aussi une alliance avec eux ; une alliance inscrite dans le sang, en commençant par la nation qui a reçu le titre si noble de fille aînée de l'Eglise. Quelle victoire ce serait pour lui si cette alliance servait ensuite d'exemple à d'autres pays !

Inspirer des lois permettant en toute impunité le meurtre des enfants dans le sein de leur mère ne suffit pas à son projet. Ce n'est pas seulement les individus qu'il veut voir sous son emprise, mais les sociétés. Il faut que ces meurtres abominables d'innocents soient comme tout orientés à préparer cette alliance des sociétés et des nations avec lui, à préparer ultimement sans doute la voie au fils de perdition, l'antéchrist.

Aussi inscrire l'avortement dans la constitution de la France n'est pas une lubie de féministes, sans aucune nouvelle conséquence grave. Certes, le nombre de ces meurtres, déjà effroyable, ne va sans doute pas augmenter pour autant.

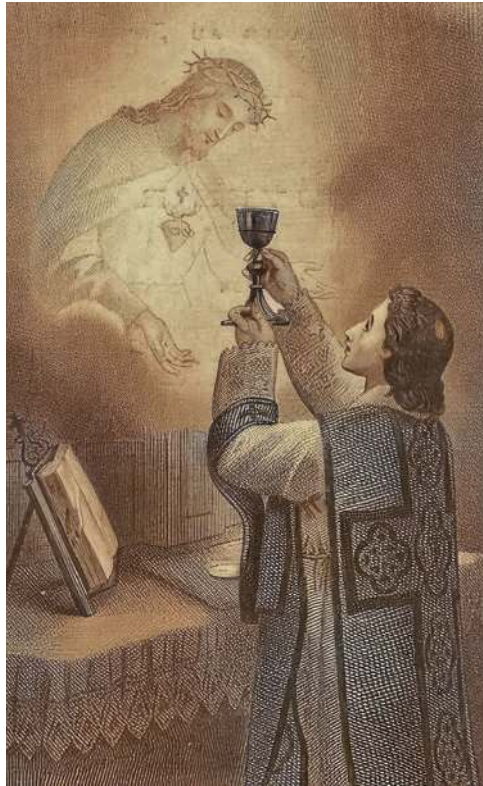
Pourtant déjà, cette inscription de l'avortement dans la constitution de notre pays risque de rendre caduque la clause de conscience des médecins, infirmiers et infirmières qui refusent toute participation à ces meurtres.

De plus, inscrits dans ce qui constituera la France de demain, ces avortements vont devenir une pierre de fondement de notre pays. Nous voilà finalement revenus au temps des Cananéens, honnis de Dieu, que les Hébreux rencontrèrent sur leur route lors la conquête de la Terre promise. Dieu avait ordonné la mort de ces Cananéens et la destruction de leur culture en raison de leur perversité.

Or parmi ces perversités, il en existait une, que même les autres peuples païens des alentours avaient en abomination : les sacrifices de fondation. « Que les Cananéens aient eu coutume d'offrir des sacrifices humains, nous le savons par beaucoup de passages de la Bible. [...] La Bible atteste encore l'existence du « sacrifice de fondation ». Les fouilles ont éclairé et confirmé les données scripturaires. [...] Ce sacrifice assurait à l'édifice la protection perpétuelle de la victime que, pour cette fin, l'on ensevelissait tout près des fondations. » (Histoire d'Israël – Tome I ; G. Ricciotti, 1947, § 103)

Voilà où nous en sommes : par cette inscription du droit à l'avortement

dans la constitution, nos dirigeants renouvellent, d'une façon encore plus systématique de nouveaux sacrifices de fondation, pour la prospérité de notre malheureux pays.



*Sang du Christ, Nouvelle et éternelle Alliance, Sauvez-nous.
(litanies du Précieux Sang)*

Que faire ? Notre première tâche consiste à ne pas nous acclimater à ces péchés scandaleux, mais à les avoir en horreur. C'était la principale raison des prescriptions radicales que Dieu donna aux Hébreux face aux Cananéens qu'ils allaient devoir côtoyer en entrant dans

la Terre promise. Catholiques, nous sommes le nouveau peuple élu et nous devons avoir toujours en horreur ces péchés qui crient vengeance devant Dieu.

Ensuite il s'agit de prier, d'implorer Dieu et d'offrir des Messes pour notre pauvre France. Ses autorités actuelles font pleuvoir sur elles les malédictions divines.

Il s'agit aussi de nous sanctifier là où nous sommes, c'est-à-dire en France, afin que notre pays redevienne le « Très chrétien, franc royaume de France » (La Complainte de France, Charles d'Orléans, vers 1450).

Existe-t-il meilleur moyen pour lutter contre cette nouvelle alliance abominable suscitée par l'enfer, que le Saint Sacrifice de la Messe ? Il ne cesse de rendre présent et effectif chaque jour, l'Alliance salvatrice voulue par Dieu avec les hommes, scellée dans le Précieux Sang de Notre Seigneur ? Rien n'est plus puissant que la Messe catholique. Rien ne sera plus approprié pour résister aux flots de l'impiété, que de nous y unir et d'y assister autant que l'on peut.

Votre dévoué,

Abbé Thierry Legrand +

2024 : Jubilé d'Or de la Congrégation des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X

NOTRE Seigneur adressera à sœur Lucie de Fatima en 1925 cette plainte : « Toi, du moins, aie soin de me consoler ». Un peu moins de cinquante années plus tard, naissait la congrégation des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X.

1^{er} élément de l'esprit de la Congrégation

Comme pour les prêtres de la FSSPX, les Sœurs portent un 2^e nom, un nom

de caractère interne. Pour les prêtres, il s'agit des « apôtres de Jésus et de Marie » ; pour les Sœurs, il s'agit des Sœurs de Notre-Dame de Compassion ; Notre-Dame au pied de la Croix, unie au Sacrifice rédempteur de son divin Fils. « Notre-Dame de Compassion est la patronne de nos religieuses, disait Mgr Lefebvre. Pourquoi ? Parce que les âmes chrétiennes doivent compatir avec Notre Seigneur. Une âme qui ne voudrait pas compatir aux souffrances de Notre Seigneur, ne

serait pas une âme chrétienne. Non seulement nous devons compatir, mais nous devons aussi compenser, c'est-à-dire désirer avec Notre Seigneur, souffrir pour la rémission des péchés du monde. Compenser à toutes ces injures, ces sacrilèges, ces péchés qui sont si nombreux dans le monde. »

2^e élément plus spécifique aux Sœurs

Ensuite, comme tout Ordre religieux, il existe un 1^{er} Ordre masculin, un second

Ordre, féminin, et un 3^e Ordre – un Tiers-Ordre – pour les laïcs, hommes et femmes voulant vivre de l'esprit de cet Ordre religieux. C'est le cas aussi de la Fraternité Saint-Pie X fondée par Mgr Lefebvre : les Sœurs de cette Congrégation ont donc le même esprit que celui de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

« L'esprit des sœurs est tout centré sur la dévotion au Saint-Sacrifice de la Messe » rappellent leurs Constitutions rédigées par Mgr Lefebvre.

Tout comme les prêtres, les Sœurs ont reçu comme patron principal saint Pie X, le pape qui a lutté contre le modernisme, le pape qui a compris que le grand mal des catholiques était l'ignorance des choses de Dieu, en particulier du catéchisme tout simplement.

C'est pourquoi les Sœurs de la Fraternité ont le sens du combat de la Foi catholique, en ce temps troublé de la crise dans l'Eglise. Pour cela, elles ont développé un excellent catéchisme par correspondance. Un élément de leur champ d'apostolat est donc d'enseigner le catéchisme.

3^e élément de l'esprit de la congrégation

Enfin, toujours dans les Constitutions de la congrégation des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, il est écrit :



Monseigneur Lefebvre et les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X

« leur devoir de prier pour les prêtres est donc primordial » ; et encore « les religieuses seront des auxiliaires des prêtres dans tous les ministères demandés à la Fraternité Sacerdotale. » Elles seront au service de Jésus dans ses prêtres.

Ce devoir des Sœurs est la suite logique de leur dévotion au Saint-Sacrifice de la Messe : Il ressemble à ce que les saintes femmes qui suivaient Notre Seigneur, accomplissaient à l'occasion de ses courses apostoliques en Palestine : s'occuper du matériel, de l'intendance, prier pour la réussite de l'apostolat du divin Maître et des apôtres : n'oublions pas que ces saintes femmes vivaient sous le regard et comme sous la direction de la Très sainte Vierge Marie.

Le devoir qui incombe à tout catholique de la Tradition est d'abord la reconnaissance envers les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, eu égard à tous le bien qu'elles font. Demandons aussi à Notre-Dame de Compassion de donner beaucoup de saintes vocations à sa congrégation pour travailler à la gloire de Jésus-prêtre et au salut des âmes. En général, ces vocations ne sortent pas de terre comme par miracle, d'une sorte de génération spontanée. Elles éclosent dans les familles où l'on a du respect, de la reconnaissance et de l'estime pour celle belle vocation au service de Jésus dans ses prêtres.

Votre dévoué,

Abbé Thierry Legrand +

HORAIRES DU TRIDUUM PASCAL :

	CHAPELLE SAINTE-ANNE (VANNES)	CHAPELLE SAINT-YVES (GUER)
Dimanche des Rameaux (24 mars)	8H15 : Messe basse 10H00 : Bénédiction des Rameaux, Procession et Messe	10H00 : Bénédiction des Rameaux, Procession et Messe
Jeudi-Saint (28 mars)	17H30-19H00 : Confessions 19H00 : Messe et Adoration jusqu'à minuit	17H30-18H30 : Confessions 18H30 : Messe et Adoration jusqu'à 22H00
Vendredi-Saint (29 mars)	15H00-17H30 : Confessions 17H30 : Chemin de Croix 18H30 : Fonction liturgique	16H00-17H30 : Confessions 17H30 : Chemin de Croix 18H30 : Fonction liturgique
Samedi-Saint (30 mars)	16H00-19H00 : Confessions 22H00 : Vigile pascale	21H30-22H00 : Confessions 22H00 : Vigile pascale
Dimanche de Pâques (31 mars)	8H15 : Messe basse 10H00 : Messe chantée	10H00 : Messe chantée

PRIEURÉ SAINT-VINCENT FERRIER

Kerglas 56250 SAINT-NOLFF

Tel.: 02 97 60 35 29 — 56p.kerglas@fsspx.fr

06 28 28 40 37 (abbé T. Legrand) - 06 81 47 81 94 (abbé L. Guionin)

07 83 19 44 32 (Sœurs) - 07 68 94 65 61 (Ecole)

Organisation du ministère

Messes : Les **dimanches** : à la chapelle Sainte-Anne (20, rue Aristide Briand) à 8H15 et 10H00. A la chapelle Saint-Yves (17, rue Rencontre) en principe à 18H00 (10H00 le 1er dimanche du mois). **En semaine** : Au Prieuré, à 7H15 (7H45 en juillet et août), sauf le 1^{er} samedi du mois. A la chapelle Sainte-Anne à 18H00 sauf le jeudi en période scolaire : Messe à 11H15.

Vêpres : Le dimanche, au Prieuré, à 17H00, suivies du chapelet.

1^{er} vendredi du mois : A Vannes, chemin de Croix à 17H15, Messe à 18H00 suivie de l'Heure Sainte.

1^{er} samedi du mois : A Vannes et à Guer, confessions à 17H00, Messe à 18H00 suivie de la méditation de 15 mn. A Guer, Cours de Doctrine à 16h15

Récitation du Rosaire en l'honneur de ND de Fatima : tous les 13 de chaque mois, à **16H30** à la chapelle Sainte-Anne (à 15H30 les dimanches 13). Il est possible de consulter les horaires de la semaine et les activités du Prieuré sur: prieuresaintvincentferrier.fr

Vos prêtres sont disponibles pour les confessions et conseils spirituels ¾ d'heure avant les Messes ou sur rendez-vous.

Les malades sont visités habituellement une fois par mois. Ne pas hésiter à appeler en cas d'urgence.

Catéchismes:

1) **Pour les enfants** : au Prieuré tous les quinze jours à 10H30. Trois groupes: avant, après la 1^{ère} communion et pour les plus grands.

2) **Pour adultes** : les 2^e et 4^e samedis du mois à la Chapelle Ste-Anne à Vannes, après la Messe de 18h (la Sainte Ecriture).

Activités

Ecole Sainte-Philomène : à partir de la PS jusqu'au CM 2.
Directrice : Sœur Marie de Saint-Paul (07 68 94 65 61).

Tiers-Ordre de Saint-Pie X : Réunion un dimanche tous les deux mois environ de 12H30 à 17H30 au prieuré (aumônier : abbé Legrand). Prochaines réunions les dimanches 10 mars et 28 avril

Milice de l'Immaculée : ses membres se consacrent à la Sainte Vierge et portent la Médaille Miraculeuse pour être des « instruments d'apostolat dans les mains de l'Immaculée ».

Croisade du Rosaire : Une dizaine = un rosaire ! Resp. de Vannes: Mlle E. de La Richerie ; Resp. de Guer: Mlle M. Lemoine.

Cercle MCF Sainte Jeanne-d'Arc : Responsable et renseignements M. Louis-Marie Rémy.

Croisade Eucharistique pour les enfants. Aumônier: abbé Guionin. Prochaines réunions les samedis 27 avril et 8 juin au Prieuré (14H30).

Patronage Sainte-Anne : Pour les filles de 7 à 15 ans. Resp. Sœurs.

Messe des mamans : Aumônier : abbé

Legrand. Environ une fois par mois, un mardi : Messe à 9H00 suivi du petit-déjeuner et d'une conférence spirituelle (fin vers 10H45). Prochaines réunions : les mardis 12 mars et 23 avril.

« **Jeunes Pros** » : Réunion au prieuré tous les 1^{ers} dimanches du mois de 12H30 à 17H00.

Procure : Chapelle Sainte-Anne. Resp. G^{al} Legrier.

Ménage de la Chapelle de Vannes : Resp. Mlle Y. de Coattarel.

Fleurs de la Chapelle de Vannes : Resp. Mlle L. Smits.

Carnet Paroissial

Ont été baptisés à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes : Clémence LE BARTZ le 3 février 2024.

Ont été baptisés à la Chapelle Saint-Yves de Guer : Constance PICARD D'ESTELAN le 28 janvier ;
Timothée D'HUEPPE le 2 mars.

40 personnes ont été confirmés le dimanche 25 février par Mgr de Galarreta à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes. Deo gratias !

Date à retenir

Les Lundi-Saint, Mardi-Saint et Mercredi-Saint : récollection de Semaine Sainte à la Chapelle Sainte-Anne (conférence à 18H45, après la Messe : « Sur les pas de Notre Seigneur, du Dimanche des Rameaux au Vendredi Saint »)

Samedi 16 mars : Pèlerinage des pères de familles, messieurs et étudiants organisé par le MCF (départ du prieuré après la Messe de 7H15 ; arrivée à Callac (Plumelec) à 15H00 suivie du chemin de Croix à 15H30.